

# MAIRIE D'AURIAC



**12 Rue du Sudour**  
**19220 AURIAC**

Tel: 05.55.28.23.02 - Fax: 05.55.28.29.82 -  
mail : [auriac@mairie19.fr](mailto:auriac@mairie19.fr)

## CONSULTATION PUBLIQUE

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) sur le territoire.

L'état a demandé aux collectivités Territoriales de définir ces dernières avant fin 2023.

La commune doit transmettre à la Préfecture la cartographie des parcelles qui pourraient être concernées.

Un travail a déjà été effectué par les élus.

Les habitants de la commune sont invités à venir en prendre connaissance en mairie à partir du 22/11/2023 aux heures d'ouverture de la mairie.

Un registre sera mis à disposition pour les éventuelles propositions ou remarques.

